



TOUR ET DÉTOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901

N° SIRET : 523 399 327 00023 Enregistrement à la sous-préfecture de DIE
n°W261000084

1 Rue Aristide DUMONT - 26400 CREST



Association affiliée

Tél président : 06 10 40 08 09

Email : president@touretdetours.fr

Site internet : touretdetours.fr

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS n° d'immatriculation : IM075100382

Notice explicative du bulletin d'adhésion au club Tour & Détours.

La loi N° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs.

Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, **Tour & Détours** propose une garantie accident minimum obligatoire.

Vous trouverez le récapitulatif des garanties sur le site de la fédération française de randonnées. Formalités à accomplir en cas d'accident : téléchargement possible sur www.touretdetours.fr ou www.ffrandonnee.fr.

Formules d'adhésion et documents à fournir :

Cas N°1 : Renouvellement sans modification de coordonnées personnelles :

Coordonnées personnelles susceptibles d'évoluer (nom, Adresse, email, téléphone, personne à prévenir).

→ Paiement par carte bancaire

- Pas de bulletin d'adhésion papier
- Attestation sur l'honneur du document « Conseils de santé » **Obligatoire**

→ Paiement par chèque

- Bulletin d'adhésion papier **Obligatoire**
- Attestation sur l'honneur du document « Conseils de santé » **Obligatoire**
- Chèque **Obligatoire**

Cas N°2 : Renouvellement avec modification de coordonnées personnelles :

Coordonnées personnelles susceptibles d'évoluer (nom, Adresse, email, téléphone, personne à prévenir).

→ Paiement par carte bancaire

- Bulletin d'adhésion papier **Obligatoire**
- Attestation sur l'honneur du document « Conseils de santé » **Obligatoire**

→ Paiement par chèque

- Bulletin d'adhésion papier **Obligatoire**
- Attestation sur l'honneur du document « Conseils de santé » **Obligatoire**
- Chèque **Obligatoire**

Cas N°3 : Cotisation au club (avec une licence FFRP club extérieur) :

→ Paiement par carte bancaire

- Bulletin d'adhésion papier **Obligatoire**
- Copie papier licence club extérieur **Obligatoire**

→ Paiement par chèque

- Bulletin d'adhésion papier **Obligatoire**
- Copie papier licence club extérieur **Obligatoire**
- Chèque **Obligatoire**

Cas N°4 : 1^{ère} adhésion ou reprise après 1 saison d'interruption :

→ Paiement par chèque uniquement

- Bulletin d'adhésion papier **Obligatoire**
- CACI (certificat absence de contre-indication), certificat médical (moins de 6 mois) **Obligatoire**
- Chèque **Obligatoire**

Pour le paiement par carte bancaire via le site T&D (le lien se trouve sur la page « **adhésions** » du site).

Dans le cas d'une adhésion familiale (ou partagée), une seule adresse est requise.

Pour la marche nordique, une limitation à 40 personnes MAX a été fixée en priorisant les réinscriptions.

L'inscription ne sera effective une fois les documents demandés retournés au club.

Les documents papier à fournir sont à envoyer à : USC - TOUR ET DETOURS - 1 rue Aristide Dumont - 26400 CREST

Adresse mail pour les adhésions : adhesiontd.crest@gmail.com

Les licences sont envoyées directement par la FFRP à chaque adhérent sur sa boîte mail qui devra l'imprimer.